



**Le Centre Régional
de la Propriété Forestière
est un Etablissement Public
du Ministère de l'Agriculture au service
des propriétaires forestiers particuliers.**

Ses techniciens peuvent :

- vous conseiller pour l'amélioration et la protection de votre forêt ;
- vous communiquer des informations techniques sur les arbres et peuplements présents chez vous ;
- vous apporter leur aide pour planifier les interventions appropriées à votre forêt.

N'hésitez pas à nous contacter !

**CRPF du Var
Maison de la Forêt,
ZI les Lauves, 83340 Le Luc.
Secrétariat : 04 94 50 11 53**

**Secteur Est Var : Hervé Boyac
04 94 50 11 50
herve.boyac@crpf.fr**

*"Une forêt privée gérée et préservée
par un réseau d'hommes compétents
au service des générations futures"*



INVITATION

**Le propriétaire
forestier
et les enjeux du
territoire**

**Lundi 11 juin
9 h 30
Lorgues**

**Espace François
Mitterrand**

Contact : voir au dos



Centre Régional de la Propriété Forestière



Provence
Alpes
Côte d'Azur

Les rendez vous des propriétaires forestiers privés du Var

Le CRPF vous convie à une réunion d'information sur les rôles que peut jouer la Charte Forestière de territoire qui se met en place au sein de la Communauté d'Agglomération Dracénoise.



Participation gratuite, mais pour une meilleure organisation, il est recommandé d'annoncer sa venue.

Programme

9 h 30 accueil, remise de documents

1° Sébastien Meunier pour la CAD ¹

- l'analyse des thèmes que vous avez évoqués dans vos réponses au questionnaire ;
- la Communauté d'Agglomération Dracénoise ;
- la charte, les actions forestières prévues.

2° intervention du CRPF

- le CRPF et ses missions ;
- principales données forestières du territoire de la CAD ;
- généralités sur la forêt privée et synthèse des ventes de bois réalisées sur les 5 dernières années.

3° la coopérative Provence Forêt ²

- marche à suivre pour la réalisation de coupes et travaux, déroulement des opérations et suivi ;
- le marché du bois de feu, tendances et cours ;
- revenus à attendre des coupes et coûts des travaux, maîtrise d'oeuvre.

4° intervention de l'OFME ³

- filière bois énergie régionale, départementale ;
- avancement des projets, publics et privés ;
- perspectives de développement du bois énergie.

5° intervention du Cerpam ⁴

- intérêts et limites du pastoralisme ;
- conditions à respecter pour la mise en oeuvre d'un projet ;
- autres mises en valeur agro forestières.



¹ Communauté d'Agglomération Dracénoise : 04 94 50 03 65

² Provence Forêt : 04 94 50 11 55

³ Observatoire pour la Forêt Méditerranéenne :
04 42 65 43 93

⁴ Centre d'Etude et de Réalisation Pastorale Alpes Méditerranée :
04 94 85 04 83